



## COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA FORMATION DU 08/09/2015

### 1/ Informations du Président :

- La rentrée à l'Université

La journée d'accueil des nouveaux personnels a été très conviviale, avec diverses animations (dont une tyrolienne), un repas en plein air et de nombreux stands informatifs.

Les étudiants sont en train de rentrer, le VP Etudiant est allé accueillir les étudiants étrangers, parmi lesquels un certain nombre de syriens, pour lesquels l'action sociale a été saisie.

- Le budget 2016

Si la dotation ministérielle est la même qu'en 2015, il va manquer 200 millions au niveau national. Thierry Mandon, le secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, auprès de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, s'est saisi du dossier et travaille à la définition des besoins des universités... Affaire à suivre.

- La question de l'inscription en M2

Saisis par des étudiants réclamant leur admission automatique en M2, les tribunaux ont rendu des jugements très différents sur la base de la même argumentation juridique. La faute à des textes d'application peu clairs... M. Mandon s'est aussi saisi du dossier et doit proposer une solution rapidement.

- Mme Hélène Boulanger a été sollicitée pour la préparation du nouveau contrat avec l'offre de formation ; elle animera également le groupe de travail sur le processus d'évaluation. La journée du 24 septembre est une date-clé dans ce processus.

- L'année de césure

La circulaire du 23 juillet prévoit la possibilité pour l'étudiant d'en suivre une sur la base du volontariat, y compris dès le début de sa formation. L'UL doit répondre sur sa mise en place effective d'ici la rentrée prochaine.

- Le contrôle continu intégral

M. Mandon y serait favorable sans qu'il y ait une seconde session comme le prévoient les textes actuels ; ceux-ci devraient alors être modifiés. Le CC intégral pourrait être mis en place dès la prochaine offre de formation.

- Les inscriptions

On note une hausse générale des inscriptions cette année, surtout en STAPS, Droit, psychologie.

Or les capacités d'accueil sont limitées et l'UL-comme d'autres universités-se trouve face au principe de réalité.

## **2/ Approbation du CR du CF du 23 juin 2015 :**

- Il est redemandé de bien indiquer que les POCS sont bien optionnelles et que les frais d'inscription inscrits dans la convention ESSTIN-IUT de Brabois sont supprimés.

***Ces modifications prises en compte, le CR est voté à l'Unanimité.***

## **3/ Formations**

### **1. Création du DU santé et thermalisme et du DIU Pratiques en médecine thermique :**

Sur le fond, la création de ces 2 DU ne pose pas de problème, mais sur la forme si.

Pour le DU, les pré-requis ne sont pas indiqués, les UE représentent 20 crédits sur 60 et les 40 autres sont délivrés après un stage et la rédaction d'un mémoire dont le contenu n'est pas spécifié et qui n'apparaît que dans les MCC.

Pour le DIU, même souci pour le stage et la rédaction du mémoire. De plus, 17 intervenants sont prévus pour 45 heures d'enseignement, ce qui correspond à 2 ou 3 h par intervenant en moyenne.

Le circuit de validation pour la création d'un DU n'a pas été respecté par ailleurs.

***Le vote sur ces deux créations est reporté au prochain conseil, en octobre.***

### **2. Création du DU Audit des organisations et politiques publiques**

Ce DU s'adresse aux auditeurs de la Cour des Comptes Européenne, sur sa demande et il est financé par cette dernière.

Hormis la question de l'ouverture d'une formation supplémentaire dans un secteur déjà en situation de sous encadrement, cette ouverture ne suscite pas de réticences.

***L'ouverture du DU est votée à l'Unanimité moins une abstention.***

### **3. Les MCC spécifiques**

Le CF ne donne qu'un avis.

Quelques remarques :

-pour le MASTER FAGE, la possibilité d'un redoublement en M1 doit être indiquée.

-La PACES : pour éviter des pressions sur les enseignants concernés, la demande d'avoir accès à une grille de correction-type et à un enseignant référent est refusée.

-la légitimité du terme Bachelor interroge, mais la demande provient d'étudiants souhaitant poursuivre des études à l'étranger.

***2 votes sont faits avec ces modifications, pour la PACES, 5 abstentions et le reste pour. Pour le reste des MCC, vote à l'unanimité.***

### **4. Liste des UE libres**

Quelques nouveautés cette année.

La question du nombre maximal d'étudiants pour certaines UE est soulevée, ainsi que le maintien d'UE jamais ouvertes depuis 3 ans.

Les cours ont lieu normalement sous forme de CM, mais dans le cadre d'une certaine expérimentation, certaines dérogent, notamment pour des activités à l'extérieur.

Les seuils mini et maxi font l'objet d'une discussion.

Il est finalement proposé d'ouvrir à 20 étudiants minimum et de dédoubler à 45 étudiants, comme pour les TD. A terme, le dédoublement pourrait se faire au seuil de 40 étudiants.

***La liste est votée à l'unanimité.***

#### **5. *Projet de formation post-MEEF***

Ces étudiants ont déjà un MASTER et ont réussi le concours. Le ministère a donc décidé qu'un parcours spécifique devait être mis en place pour eux, comportant une alternance en situation d'enseignement.

Le ministère les considère comme des étudiants en formation initiale et reverse les financements correspondants à l'UL. La formation est non diplômante, mais évaluée car ces étudiants deviennent fonctionnaires à l'issue de cette année de formation spécifique. Ils sont 190 cette année.

***Ce projet est adopté à l'unanimité.***

#### **6. *Modification de la maquette de la LP Réseaux et Télécommunications***

***Vote à l'unanimité.***

#### **4/ Présentation des financements sur appel à projet UL**

L'UL a décidé d'attribuer environ 320 00€ sur la subvention de la Région pour ces projets. Les listes étant passées en Collégium, le conseil les valide.

***Vote à l'unanimité.***

#### **5/ Conventions**

- 1** Les 3 premières conventions sont ***votées à l'unanimité sans remarques.***
- 2** Les 2 suivantes sont reportées.
- 3** La dernière, avec le Rectorat est rendue nécessaire car ce dernier a affecté 15 ETP pour la formation des enseignants et il est nécessaire de préciser qui fait quoi et qui paie quoi.

***Cette convention est votée à l'unanimité.***

Pas de questions diverses

Vos élus UNSA : Janine PERREAU, Muriel SCHLATTER